

ou quarante peuples, peut-être, et à des millions d'individus. Il est remarquable que la Convention du Travail, que j'estime au degré le plus important dans tout le Traité, affecte la grande majorité dans toutes les nations qui sont parties à l'entente. Il nous est impossible d'imaginer la portée vaste et les bienfaits que le Traité, une fois ratifié, assurera aux générations à venir de tous les peuples. J'ai en conséquence grand plaisir à souscrire aux recommandations contenues dans la résolution, et à appuyer sans réserve le document à l'étude.

L'honorable M. DAVID: Honorables messieurs, j'avais l'intention de dire quelques mots en français; mais afin que vous sachiez que je ne vous retiendrai pas longtemps, pas plus de cinq minutes, je parlerai anglais; car je ne saurais parler bien longtemps dans cette dernière langue.

Je désire dire quelques mots sur l'amendement, qui demande la remise de la question, et qu'on a beaucoup négligé. Avant d'aborder ce sujet, je dirai quelques mots sur la question principale, sur le Traité lui-même. Il doit être évident pour tous les honorables sénateurs que les deux côtés de la Chambre s'entendent quant aux principes fondamentaux du Traité de paix et du Pacte de la Société des Nations. Il y a évidemment une seule opinion sur ce point, si nous pouvons différer au sujet de certains détails. Je ne considère pas toutefois que la Société des Nations doive pour toujours mettre fin à la guerre, et assurer la paix perpétuelle. Non, je crois que c'est un rêve, splendide, un noble rêve, mais un rêve seulement, car aux temps où il existait deux hommes seulement sur terre, deux frères, même, l'un d'eux tua l'autre, et depuis lors la guerre fut continue. Elle continuera tant que le monde existera. Mais l'effet de la Société des Nations sera de diminuer considérablement le nombre des guerres, et cela suffit pour justifier sa fondation; car dans notre pauvre univers, le mieux que nous puissions faire est de réduire les maux qui affectent l'humanité, et en ceci comme en toute autre chose, c'est tout ce que nous pouvons faire.

Venons maintenant à l'amendement. Lorsque les Pères de la Confédération ont créé la constitution nouvelle, leur but, en établissant le Sénat, a été d'avoir un corps politique d'hommes qui pourraient dans toutes les circonstances considérer, après réflexion mûrie et avec indépendance, toutes les questions soumises au Parlement, et corriger et reviser ce qui devait être corrigé et révisé. Or, honorables messieurs,

jamais question n'a exigé un jugement plus mûri, plus délibéré, plus indépendant que la question actuellement à l'étude, puisque nous sommes appelés à obliger—non pas seulement les générations actuelles, mais aussi bien les générations futures—à prendre part à toutes les grandes querelles qui pourront agiter et affliger le monde, des querelles qui généralement seront européennes. Or, je dois ajouter que nous serons obligés d'y prendre part sans le consentement ou l'avis de notre Parlement ou d'un parlement quelconque. Vous admettez, honorables messieurs, que c'est là nous éloigner du programme tracé par tous les grands chefs du parti conservateur et du parti libéral.

Je disais hier, dans mon petit discours français, que l'effet du Traité serait de placer notre pays dans une situation très critique, pleine d'éléments litigieux, de mécontentement, de complications, qui troubleraient peut-être, sinon certainement, nos relations avec l'Angleterre et les Etats-Unis; et j'ajoute que les partisans de l'impérialisme, et tous ceux qui désirent demeurer sujets britanniques, feraient mal de se placer dans une situation semblable. Nous sommes tous fiers de vivre sous le drapeau britannique—les Canadiens français, peut-être, plus que les autres—et pourquoi? Parce que nous avons, peut-être, plus de raisons que les autres d'être heureux sous le régime britannique. Nous serions ingrats si nous ne reconnaissons pas que l'Angleterre a été bonne pour nous, et que tous ceux qui vinrent d'Angleterre pour nous gouverner se montrèrent bons à notre égard, et nous traitèrent avec toute la générosité et la sympathie possibles. Croyant, comme l'honorable sénateur de De Salaberry (l'hon. M. Béique), et l'honorable sénateur de De Lorimier (l'hon. M. Dandurand), que le Traité créera des complications sérieuses qui compromettront nos relations avec l'Angleterre, je suis inquiet de savoir ce que je devrais faire. En tous cas, honorables messieurs, je me suis raffermi dans l'opinion que j'exprimais hier, en entendant ce qu'ont dit les honorables sénateurs de De Salaberry et de De Lorimier. Ils ont cité des faits pour prouver qu'il y avait raison de craindre les conséquences du Pacte de la Société des Nations. Ne croyez-vous pas, honorables messieurs, que cela suffit pour vous induire, et pour induire aussi l'honorable leader du Gouvernement, à accorder un sursis de quelques jours? Comme la discussion a été profondément intéressante et a fait surgir tant de problèmes, on peut supposer que si elle se conti-